



Fondation Rurale
de Wallonie

Tintigny, 06 mars 2026

Commune de Meix-devant-Virton Réunion de CLDR du 05 mars 2026 (Administration communale de Meix-devant-Virton)
--

Présents : (voir liste détaillée en annexe 1)

- **Pour la CLDR:** 18 membres

Dont, pour le Collège communal : Pascal François, Bourgmestre ; Michael Wekhuizen (échevin) Patricia Richard, Echevine

- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie :** Nicolas LECUIVRE, agent de développement

Ordre du jour :

- Présentation de la démarche d'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC)
- Opération de développement Rural : Rapport annuel 2025
- Appel à projet BiodiverCité
- Budget participatif
- Divers

Annexes :

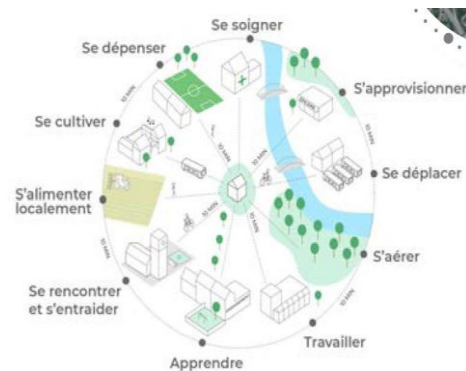
- Annexe 1 : liste de présence

1. Présentation de la démarche d'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC)

Stéphanie Rongvaux, employée communale en charge de l'urbanisme, présente la démarche d'élaboration d'un Schéma de Développement Communal (SDC) :

Rappel du contexte

- ❖ Le SDT est entré en vigueur le 1^{er} août 2024 et laisse 6 ans à partir de cette date pour élaborer (ou réviser) un SDC
- ❖ Le but du SDT sur le long terme est de n'avoir que 25% de la population hors des centralités et 75% dans les centralités (tout à 10 minutes)
- ❖ Le SDC permettrait de contrecarrer le SDT afin d'avoir une réelle approche de notre territoire et surtout de réduire, étendre, supprimer ou créer des centralités
- ❖ 2 sortes de SDC : Thématique ou complet
 - ❖ Thématique : objectifs principaux d'optimisation spatiale / ne concerne que la structure bâtie / analyse des ZACC pour voir si elles sont en contradiction avec l'optimisation spatiale
 - ❖ Complet : reprend les points traités dans le SDC thématique / maîtrise de la mobilité / gestion des patrimoines naturels, culturels et paysagers / gestion de l'attractivité des espaces urbanisés / gestion de la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels (inondation, karst, éboulements)
- ❖ A défaut de SDC, le SDT s'appliquera tel quel de plein droit en 2030 prévoyant :
 - 0% d'artificialisation nette d'ici 2050
 - 3 logements /4 en centralité d'ici 2050 (lutte contre l'étalement urbain)
 - Actuellement : 1 centralité : Meix



Réaliser un SDC global

La Commune de Meix a opté pour la réalisation d'un SDC global qui permettra de :

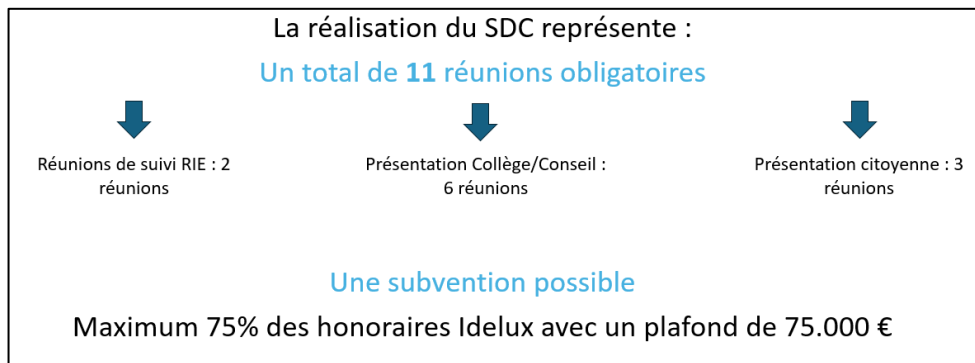
- Actualiser la cartographie de la centralité reprise au SDT (éventuellement la création d'une seconde)
- Préserver le caractère rural des villages
- Fixer les mesures guidant l'urbanisation dans et en dehors des centralités
- Fixer un ordre de priorité des ZACC
- Gérer la mobilité sur l'ensemble des voiries communales et régionales
- Gérer et prévenir les inondations et risques de ruissellements
- Protéger les espaces naturels (zone agricole, espaces verts, ...)
- Renforcer le noyau urbain de Meix par la mise en œuvre du SOL de la Rue des Roses

Concrètement

La réalisation du SDC a été confiée à Idelux et sera divisée en 5 phases.

1. Analyse contextuelle : Elle permettra de dégager les perspectives et besoins pour l'avenir en reprenant les potentialités et les contraintes du territoire communal et les principaux enjeux territoriaux.
2. Etablissement de l'avant-projet de SDC

3. Réalisation d'un rapport sur les incidences environnementales (via marché séparé) Son objectif est d'intégrer les préoccupations écologiques dès la conception du projet, plutôt que de tenter de corriger les dégâts après coup. Il répond à trois questions fondamentales : Quel est l'état actuel de l'environnement dans la commune ? Quels seront les impacts de la mise en œuvre du SDC sur la nature, l'eau, l'air et le patrimoine ? Quelles mesures prendre pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs ?
4. Etablissement du **projet** de SDC
5. Etablissement du SDC **définitif** Il sera soumis à l'approbation du Ministre



⇒ Idelux, contacté récemment, indique qu'il pourront débiter le travail après les grandes vacances

Diagnostic communal 2025

Les agences de développement territoriales ont été chargées par la Wallonie de rédiger un diagnostic territorial pour chaque commune francophone. Il peut servir de base à l'analyse contextuelle (phase 1). Ce diagnostic a aussi pour but d'apporter à la commune la connaissance de son territoire pour tous les exercices de planification : mobilité, développement rural, etc. Il fournit également à chaque commune une vision globale avec le traitement de sujets tels que : logement et habitat, dimensions physiques et environnementales, économie, mobilité, services et équipements, dimension sociale, disponibilités foncières, démographie, situation de droit, ZACC, ...

Ce diagnostic est consultable en ligne :

https://www.odwb.be/pages/diagnostic_territorial_20250/

Questions et remarques de la CLDR

- Meix restera-t-il l'unique centralité ? La commune cherchera à la multiplier et cible notamment Gérouville, mais les critères de détermination sont exigeants
- La question de centralités va avoir de multiples répercussions ? A côté de la préservation des noyaux d'habitats anciens, on peut imaginer toutes une série de conséquences telles que chasse aux logements inoccupés dans les centralités, augmentation de la valeur des habitations hors des centralités, diminution de la valeur de terrain à bâtir hors centralités.
- Quelle place des citoyens dans le processus ? La commune n'a pas de CCATM et ne doit pas en constituer une dans ce cadre. Hormis les séances d'information essentielle, l'idée de constituer un petit groupe de suivi a été évoquée, mais le nombre de réunion auquel l'auteur pourra participer est limité.
- Pourrait-on rejeter ces évolutions ? Les communes ont apporté beaucoup de réserves mais la loi est passée. Une commune qui n'élabore pas de SDC se verrait

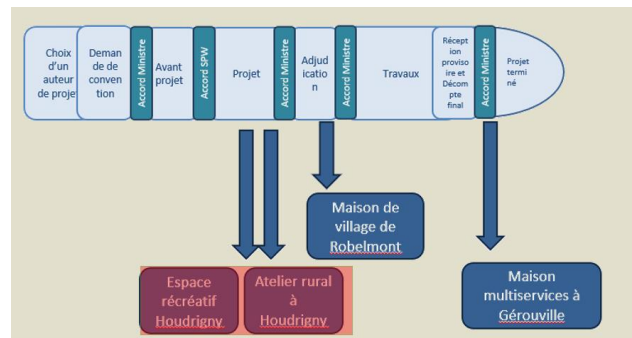
encore plus ennuyée car dans ce cas c'est l'étude de la Région Wallone qui s'applique d'office, et ce dès 2030.

- Peut-on en profiter pour apporter des modifications au plan de secteur. Oui, via l'application de certaines procédures. On pourra par exemple penser à créer une ZAE (la commune n'en a aucune au plan de secteur).

2. Rapport annuel 2025

Suivi des conventions en développement rural

Quatre projets du PCDR ont été conventionnés en développement rural. Un des projets a entièrement été réalisé (maison multiservices Gérouville), un est en cours (maison de village Robelmont), un a été abandonné (atelier rural Houdrigny) et un a perdu l'accès aux subsides développement rural (espace récréatif Houdrigny).



Houdrigny : création d'un espace récréatif (convention 13/01/2022)

- Accord officiel sur l'avant-projet obtenu le 18 juillet 2023
 - Prise de retard dans l'élaboration du dossier projet
 - Fin de validité du PCDR en 2025 : plus de possibilité d'obtenir un accord pour la convention réalisation
- => Refonte du projet pour un financement sur fonds propres
- Réduction périmètre
 - Simplification de matériaux (cheminement empierré)
 - Abri de pic-nic supprimée



Inauguration place du tilleul le 29 mai 2025

Robelmont : aménagement de la vieille cure en maison de village (convention 22/11/2018)

- Signature de la convention réalisation en mars 2022 (subside de 680.000,00 € TVAC)
- Mai 2022 : avis de marché / Septembre 2022 : décision Collège suspension marché
- Début 2025 : consultation des habitants + avis CLDR
- Septembre 2025 : relance dossier pour une procédure d'avenant:
 - Rencontres SPW,
 - Visites bâtiment (notamment avec spécialistes PMR)
 - Actualisation de la fiche-projet

La fiche actualisée est présentée à la CLDR :

Eléments de justification du changement de localisation

Une évolution des besoins et des attentes s'est exprimée au sein de la population, conduisant à une remise en question de cette localisation. Plusieurs éléments ont motivé ce changement d'orientation :

- l'existence de la Maison rurale de Gérouville, répondant aux besoins pour les grandes festivités communales et familiales ;
- le renouveau de la dynamique du comité de village, qui s'est développé autour de la Vieille Cure ;
- la volonté de préserver le caractère patrimonial de l'ancienne cure ;
- la disponibilité d'espaces extérieurs conviviaux aux abords de la salle, rendus possibles par le jardin de la Vieille Cure ;
- l'intérêt fonctionnel de l'espace libéré suite à la démolition de la maison Marmois-Goffinet, aujourd'hui essentiel pour le stationnement au centre du village.

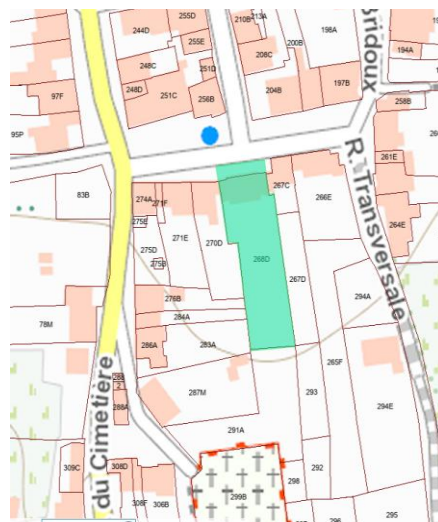
Description du projet

L'objectif est de créer un lieu polyvalent, capable d'accueillir diverses activités et de répondre aux besoins de la vie associative et communautaire du village.

La démarche prévoit une rénovation globale du bâtiment, accompagnée d'une mise en conformité aux normes en vigueur (accessibilité PMR, sécurité incendie, électricité, chauffage, isolation), tout en limitant les modifications structurelles. L'organisation générale du bâtiment sera maintenue, les espaces existants étant déjà utilisés de longue date par les habitants

L'aspect patrimonial de l'ancienne cure sera particulièrement respecté. Les abords du bâtiment feront également l'objet d'un aménagement

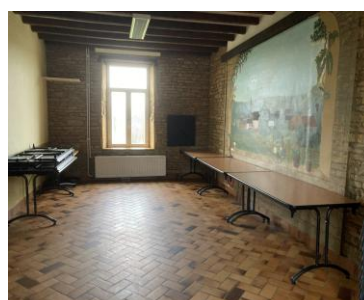
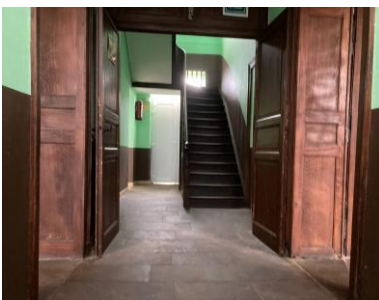
Reportage photo



Le bâtiment présente un beau cachet, il est composé d'un corps de logis et de deux annexe de plus faible hauteur (à gauche et à droite du bâtiment)



La vieille cure est gérée par le comité de village de Robelmont, qui y organise de nombreux événements.



Actuellement le rez de chaussée comprend un couloir central avec un escalier et accès au jardin dans le fond. A droite, une salle et à gauche deux pièces cuisine + un couloir qui amène vers les WC situés dans l'annexe gauche



La salle à l'étage est agrémentée de WC situés dans l'annexe gauche du bâtiment, d'un niveau inférieur.



Un grand jardin est situé à l'arrière. Vu les différences de niveau, il pourra être rendu accessible aux PMR sans que ceux-ci ne doivent traverser le bâtiment, en passant par l'annexe droite

Etapes à venir :

- Désignation d'un auteur de projet – réalisation d'un nouvel avant-projet
- Cessation du bail emphytéotique dont jouis le comité de village (la commune doit être entièrement propriétaire pour obtenir un subside)
- Présentation en CLDR le 27 août 2026
- Comité d'accompagnement mi septembre – demande avenant
- Attente accord de la Ministre. Si OK, délai de 24 mois pour réaliser le projet définitif

Activités de la CLDR en 2025/

Date des réunions durant l'année écoulée	Ordre du jour	Nombre de membre CLDR présents
29/01/2025	Réunion citoyenne à <u>Robelmont</u> : projet maison de village + rue de la <u>Cawette</u>	96 personnes dont une dizaine de membres de la CLDR
19/02/2025	Appel à projet citoyen : comité de sélection en CLDR Retour sur réunion citoyenne <u>Robelmont</u> du 29/01/2025	17 membres 5 invités 5 excusés

Nouveau PCDR

La Commune a la volonté de relancer un nouveau PCDR

La Ministre a désigné Meix dans les nouvelles communes accompagnées par la FRW au début de l'année 2026. La convention d'accompagnement sera prochainement signé et un planning sera établi pour l'élaboration du nouveau PCDR.

Avis CLDR sur le rapport annuel

=> La CLDR approuve le rapport annuel 2025

3. Appel à projet BiodiverCité

Réalisations 2025 (appel 2024) :

- Nichoirs hirondelles – mars 2025 - pose de 6 nichoirs à la Bulle carré



- Journée de l'arbre – novembre 2025 – distribution de 500 plants
- Réfection mur pierre sèche à VLL – projet abandonné car coût trop élevé.
 - ⇒ Investigation actuelle de la possibilité de réaliser cela en partenariat avec la fondation patrimoine du parc naturel de Gaume, via un chantier participatif



Réalisation 2025 chauves-souris (appel 2023 + Subvention PWDR- avec le soutien de Natagriwal)

- Aménagement porte ancien réservoir d'eau à MDV
- Pose d'une hot-box dans l'église de Gérouville
- Aménagement des abat-son dans l'église de VLL



Septembre 2025 (En collaboration avec le PNDG)

Formation Adalia - Fauchage raisonné au service de la biodiversité – 23/09/2025

à destination des ouvriers des communes avoisinantes – 35 participants

Théorie de matin et démonstration de machines à la Cawette l'après-midi



Suites 2026

L'appel BiodiverCité n'a pas été relancé par la Région en 2025. La commune poursuit ses actions en faveur de l'environnement et financera notamment la journée de l'arbre sur fonds propre

4. Budget participatif

Résultat des actions 2025 :

Croix Jean de Paris



L'entièreté du travail a été réalisé par le groupe. Au printemps, il est prévu de terminer les quelques travaux restants. Une fois terminé, ils fixeront une date pour une petite inauguration.



Four à pizza de l'épicentre

L'espace est fonctionnel depuis le 28 juin 2025



Différents enseignements sont tirés de l'édition 2025 :

- Changer la période d'introduction des dossiers : du 1er janvier au 30 mars 2026
- Le modus operandi pour la présentation en CLDR est conservé et simplifié.
- Le règlement a été amélioré
 - Elargir les objectifs
 - S'assurer que les signataires soient des parties prenantes
 - Permettre des projets n'utilisant pas le budget maximum.
 - Apport de précisions quant à la mise en œuvre des projets
 - Annexer la convention « terrain privé » et le formulaire « achat en seconde main »
 - Indication d'une personne de contact communale

Une idée? Un projet concret afin d'améliorer le cadre de vie de votre village ?

Budget
Participatif 2026
4x 2.500€

Période d'introduction des projets :
jusqu'au 31 mars
▶ A l'attention des citoyens et
des associations du territoire



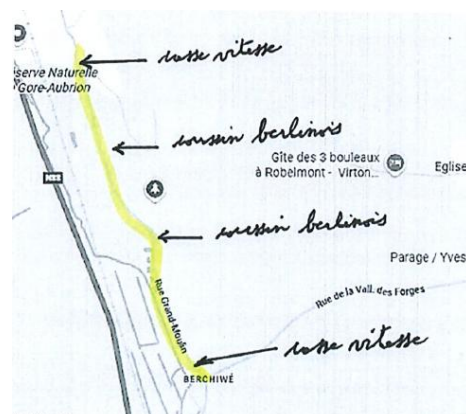
Toutes les infos : www.meix-devant-virton.be
Michaël WEKHUIZEN - 0478/52.47.41 - michael.wekhuzeng@hotmail.com

⇒ Séance CLDR prévue le 15 avril 2026

5. Actualités diverses

Rue de la Cawette

Après une rencontre avec les citoyens (janvier 2025), il n'est pas ressorti de solution qui convienne à toutes les parties. Le conseil communal s'est dès lors positionné
Le 12 juin 2025 : CC annulation de la voie sans issue
10 décembre 2025 : avis du SPW
Le 22 janvier 2026 : CC adoption d'un nouveau règlement incluant des dispositifs ralentisseurs (quatre dispositifs surélevés dont deux ralentisseurs et deux coussins) et une limitation à 50km/h



Zones d'immersion temporaire

Après une étude hydrologique et hydraulique approfondie, la commune a créé trois Zones d'Immersion Temporaire (ZIT), d'une capacité totale de 16 122 m³. Elles fonctionnent un peu comme de gigantesques baignoires. Lors de fortes pluies les eaux de ruissellement agricole s'y accumulent et sont ensuite rejetées vers l'aval avec débit régulé acceptable par le réseau d'égouttage.



L'inauguration a eu lieu en septembre 2025

Lancement d'un Creaves

L'Arche de Lorraine est une association sans but lucratif, bientôt agréée par la Région Wallonne en tant que Centre de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage ([CREAVES](https://archedelorraine.odoo.com)).

Le centre est situé à Étalle (anciennes pêcheries de Fratin) et devrait idéalement pouvoir ouvrir ses portes en septembre 2026

Il accueillera les animaux sauvages indigènes des communes du sud de la province de Luxembourg.
=> Soutien communal de 30 centime/habitant/an. La Commune a souhaité marquer son soutien au lancement de l'initiative en triplant cette dotation la première année



Il est possible de devenir membre adhérent via une cotisation de 12 euros par an.

<https://archedelorraine.odoo.com>

Balisage de l'office du tourisme

L'office du tourisme a fait reconnaître une série d'itinéraire qui seront prochainement balisés. Un panneau avec une carte sera placé dans chaque village.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Nicolas Lecuire
Agent de développement

ANNEXE 1 : LISTE DE PRÉSENCE CLDR 05/03/2026

MEMBRES DE LA CLDR PRÉSENTS (18) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Albanese	Stephano
M.	André	Michaël
Mme	Bodart	Dorothée
Mme	Bolis	Nathalie
Mme	Braconnier	Thérèse
M.	Brynaert	Philippe
M.	de Seille	Benoît
Mme	Fagny	Angélique
M.	François	Pascal
Mme	Kaiser	Aurélie
M.	Martin	Jean-Robert
M.	Ponce	Yvon
Mme	Richard	Patricia
Mme	Rongvaux	Stéphanie
M.	Seivert	William
M.	Seret	Albert
M.	Tribolet	Antoine
M.	Wekhuizen	Michaël

MEMBRES DE LA CLDR EXCUSÉS (5) :

Titre	Nom	Prénom
M.	Beuseling	Peter
M.	Gérard	Jean-Louis